

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du LUNDI 08 NOVEMBRE 2021, à 20 heures.

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de HUISMES, sous la présidence de Monsieur Denis MOUTARDIER.

Présents : Elisabeth BENOIST, Isabelle BERRUER-CHARRAIS (*arrivée à 20 h 20*), Agnès BOREL, Philippe COIQUIL, Romuald COLIN, Max DELUGEAU, Pascale GIRAULT, Jean-Michel GUERTIN, Lionel HÉGRON, Denis MOUTARDIER, Clémence PLANTÉ, Aurélie PREUX et Marc SAUTEREAU (*en distanciel*).

Représentés : Claudine BOUCHER donne procuration à Denis MOUTARDIER,
Cyril DELALANDE donne procuration à Philippe COIQUIL.

Secrétaire de séance : Romuald COLIN.

Le quorum étant respecté, Monsieur Denis MOUTARDIER ouvre la séance.

Aucune remarque n'est apportée par les conseillers municipaux sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance du 20 septembre 2021. Il est approuvé à l'unanimité.

APRES DELIBERATION, LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

1. BIENS COMMUNAUX.

- Classement dans la voirie publique communale suite recensement général des voies publiques et modification du tableau de la voirie publique communale arrêté au 1^{er} septembre 2021 (N° 2021-07-039).

Monsieur le Maire expose qu'un recensement général des voies publiques appartenant à la Commune et affectées à la circulation générale a été effectué par la société EDMS au cours du troisième trimestre 2021 et indique que le linéaire réel-est de 83.517 mètres linéaires, soit 39.107 mètres linéaires de différence.

Il rappelle qu'historiquement, l'ordonnance n°59-115 du 7 janvier 1959, les circulaires n°426 du 31 juillet 1961 et n°32 du 16 janvier 1962 et les décrets n°64 du 14 mars 1964 et 76-790 du 20 août 1976 ont décrit la voirie publique communale comme comprenant 5 parties :

- les voies communales et leurs dépendances (talus, accotement,...) à caractère de chemin,
- les voies communales qui ont caractère de rue, en principe désignées par un nom,
- les voies communales à caractère de place ouvertes à la circulation publique,
- les chemins routiers ouverts à la circulation publique,
- les voies vertes et pistes cyclables affectées à la circulation générale.

Le code de la voirie routière (et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12) détermine le droit applicable à la voirie publique communale.

Enfin, la loi 2004-1343 portant simplification du droit a modifié le code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-1 à L.141-12 afin de permettre le classement d'une voie communale dans le domaine public communal sans enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulations assurées par la voie.

Il est proposé de modifier le tableau de classement de la voirie publique communale pour tenir compte du travail de recensement réalisé.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- modifie le tableau de classement de la voirie publique communale tel qu'il est annexé à la présente délibération,
 - précise que cette modification emporte classement de l'ensemble des voies qui y figurent à la voirie publique communale,
 - arrête par voie de conséquence, le linéaire de la voirie publique communale à 83.517 mètres linéaires
 - mandate Monsieur le Maire à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.
- Nouveau linéaire pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement et de la Dotation de Solidarité Rurale (N° 2021-07-040).

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au nombre des critères d'attribution de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) aux communes figure le linéaire de la voirie publique communale.

Pour la commune de HUISMES, la longueur retenue au titre de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) depuis de nombreuses années est de 44.410 mètres linéaires.

Par délibération de ce jour, le Conseil Municipal a procédé à la refonte du tableau de classement de la voirie publique communale dont le linéaire s'établit désormais à 83.517 mètres linéaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- constate que du fait de la modification du tableau de la voirie publique communale intervenue par délibération de ce jour, le linéaire de la voirie publique communale est désormais de 83.517 mètres linéaires (en augmentation de 39.107 mètres linéaires par rapport au linéaire retenu pour le calcul des dotations de l'Etat 2020 : 44.410 mètres linéaires),
- précise que ces nouvelles données devront être intégrées pour la part voirie dans le calcul de la Dotation de Solidarité Rurale, part principale,
- mandate Monsieur le Maire, ou son représentant, à assurer l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document utile à cette fin.

Arrivée à 20 heures 20 de Madame Isabelle BERRUER-CHARRAIS.

- Fermages communaux : attribution de nouveaux fermages non attribués au 1^{er} novembre 2020 (N° 2021-07-041).

Par délibération n° 2020-06-035 du 05 octobre 2020, le conseil municipal avait autorisé la signature par le Maire des nouveaux baux à compter de novembre 2020 pour une période de neuf ans.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de régulariser au 1^{er} novembre 2021 l'attribution de parcelles non attribuées initialement et cadastrées section B n° 629 en totalité située « Le Bois Telotte » d'une superficie de 2 ha 47 a 66 ca et section B n° 631c en totalité située « Le Bois Telotte » d'une superficie de 3 ha 29 a 40 ca, au profit de Monsieur Denis BRIANTAIS qui est déjà attributaire de parcelles communales.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'attribuer ces deux parcelles à Monsieur BRIANTAIS. Elles seront louées en nature « pré » et la location de ce fermage débute à compter du 1^{er} novembre 2021 et jusqu'à l'échéance de l'actuel affermage. Monsieur le Maire est autorisé à signer le nouveau bail.

- Acquisition de la parcelle cadastrée section C n° 3 au lieudit « Cuzé » (N° 2021-07-042).

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les conjoints MARIN sont vendeurs de la parcelle cadastrée section C n° 3 au lieudit « Cuzé ».

Considérant que cette acquisition d'une superficie de 65,133 m², permettrait de régulariser l'occupation du terrain par un point de regroupement d'ordures ménagères du SMICTOM, les propriétaires acceptent de vendre ce bien à la commune pour l'euro symbolique.

Le conseil municipal, émet à l'unanimité un avis favorable à l'acquisition de cette parcelle. Le prix de vente est fixé à l'euro symbolique. Les frais du notaire seront à la charge de la commune. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget unique de l'année 2021 - article 2112.

- Cession de la parcelle communale cadastrée section D n° 1246 « Le Marais Ribot » (régularisation du notaire) (N° 2021-07-043).

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2020-07-041 du 30 novembre 2020, le conseil municipal avait décidé de céder à Madame et Monsieur Tony DUPY une partie de la parcelle cadastrée section D n° 805 au lieudit « Le Marais Ribot ».

Depuis, la commune a fait établir un bornage par un géomètre-expert au frais des acheteurs pour déterminer la surface de la parcelle à céder. Les conjoints DUPY avaient accepté la proposition de vente de la commune sur la base de 1 500 euros l'hectare net vendeur. Ils supporteront également le coût des frais notariés.

Le conseil municipal confirme à l'unanimité les conditions de cette cession au profit de Madame et Monsieur Tony DUPY de la nouvelle parcelle communale cadastrée section D n° 1246 au lieudit « Le Marais Ribot » pour une contenance de 60 ares 18 centiares. Il nomme Maître Hélène CHEVALIER Notaire à Chinon pour procéder à cette cession.

2. AFFAIRES GENERALES.

- Convention avec le S.A.V.I. pour des travaux d'entretien de l'Indre (N° 2021-07-044).

Considérant l'arrêté préfectoral de février 2020, déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du bassin entre les communes de Pont-de-Ruan et Avoine au profit du Syndicat d'aménagement de la Vallée de l'Indre (S.A.V.I.), la somme de 1 029,00 euros avait été inscrite sur le budget général 2021 au titre de la participation financière de la commune à ces travaux.

Lors du précédent conseil municipal, le conseil municipal avait été informé qu'une seconde convention avait été passée pour des travaux menés sur le bras du Vivier. Le coût de la participation communale s'élevait à 801,00 euros.

Depuis, une troisième convention a été proposée pour des travaux d'enlèvement d'arbres morts dans le lit de l'Indre avec une prestation de broyage. Sur une dépense prévisionnelle TTC de 3 204,00 euros, la participation de la commune serait de 1 602,00 euros (subvention de 50 % du SAVI).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'intervention du S.A.V.I. pour des travaux de restauration et d'entretien de l'Indre sur la commune ainsi que le coût de répartition des dépenses. Monsieur le Maire est autorisé à signer les différentes conventions proposées.

3. FINANCES COMMUNALES.

- Demande du Service de Gestion Comptable : admission en non-valeur de produits irrécouvrables (N° 2021-07-045).

Le Service de Gestion Comptable de Chinon (ex.Trésorerie) propose une liste de produits irrécouvrables arrêtée en octobre 2021 et demande au conseil municipal une admission en non-valeur. Les procédures de recouvrement menées n'ont pas permis de recouvrer certains titres émis en 2018 et 2019 d'un montant de 48,81 euros (cantine scolaire et arrondi de paiement de fermages communaux).

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'admettre en perte pour créances irrécouvrables la somme de 48,81 euros.

- Renouvellement du contrat annuel de maintenance des portes automatiques de la mairie (2021-07-046).

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de retenir l'offre de la société RECORD agence de Tours pour un coût annuel de 432,00 euros H.T.

- Changement des photocopieurs des bureaux de l'étage de la mairie et de l'école primaire (N° 2021-07-047).

Après consultation de deux entreprises et examen des offres reçues (acquisition de matériel ou reprise d'une location de 5 ans), le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition financière de la société RICOH de Joué-les-Tours pour l'acquisition de 2 photocopieurs (noir et blanc) RICOH IM C3000 pour un prix d'achat hors taxes de 4 333,58 euros. Le contrat de maintenance portera sur un coût de la copie qui est fixé à 0,00333 € H.T.

- Rénovation d'un ancien commerce de restauration : appel au F.D.S.R. (Fonds Départemental de Solidarité Rurale) de l'année 2022 (2021-07-048).

Au titre des opérations qui sont éligibles au F.D.S.R. 2022, la commune peut présenter un nouveau projet communal. L'enveloppe socle permettrait d'obtenir une subvention de l'ordre de 5 788,00 euros.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de proposer la rénovation de l'immeuble communal situé dans le bourg et demande la réalisation d'un chiffrage de l'avant-projet pour présenter la demande de subvention départementale.

- Appel à l'emprunt pour financer les gros travaux de l'année 2021 (2021-07-049).

Après avoir examiné les propositions de financement des 4 organismes prêteurs consultés, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole agence de Chinon, offre la mieux disante.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité de contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt de 200 000,00 € au taux de 0,56 % (prêt à taux fixe d'intérêt) sur une durée de 15 ans (180 mois) avec une périodicité de remboursement trimestriel. Les échéances seront constantes d'un montant de 3 477,62 euros. Les frais de dossiers s'élèvent à la somme de 300,00 €.

- Décisions modificatives n° 01 sur le budget unique 2021 (2021-07-050).

Depuis le vote du budget en mars dernier, la commune a reçu depuis les notifications des recettes à percevoir en 2021. De nouvelles dépenses et recettes sont également à inscrire ou à ajuster. Il convient de prendre des décisions modificatives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité d'effectuer les virements de crédits et les autorisations spéciales suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES		
60632	Acq. couvertures et draps house couchage enfants école	+ 1 942,00
611	Prestations de services	+ 7 728,00
615221	Entretien et réparations des bâtiments publics	+ 4 713,52
6541	Créances admises en non-valeur	+ 48,81
6817	Provision sur dépréciation de créance de + 2 ans	+ 255,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	+30 000,00
Total		+ 44 687,33

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES		
7022	Vente coupe de bois 2021 par ONF à la Société Piveteau	+ 34 534,00
73224	Fonds départemental des DMTO (droits de mutation)	+ 10 637,68
7411	Dotations forfaitaire D.G.F.	- 1 105,00
74121	Dotations de solidarité rurale	- 382,00
748313	Dotations de compensation de la T.P.	+ 450,00
74832	Attribution fonds départemental de péréquation de la T.P.	+ 270,65
74834	Compensation de l'Etat au titre des exonérations de T.F.	+ 282,00
Total		+ 44 687,33

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES		
2041582	Participation communale travaux sur l'Indre SAVI	+ 2 403,00
2041582-16	Remplacement candélabres rue des écoles et la Bouzinière	+ 1 607,04
2111	Frais permis aménager parcelles à bâtir Le Bourg	+ 1 584,00
2112	Acq. terrain voirie conjoints Fr. MARIN + frais notariés	+ 301,00
2128	Fourniture/pose de 10 pots boule abords église	+ 6 501,00
21312	Travaux sur bâtiments scolaires (chang. porte et éclairages)	+ 5 698,00
21316	Ossuaire supplémentaire dans cimetière communal	+ 4 662,00
21318	Travaux sur bâtiments communaux	+ 1 439,00
2132	Provision p/travaux réaménagement immeuble Le Bourg	+37 029,13
21568	Installation borne à incendie Impasse Benais/Riparfond	+ 558,00
2183	Acquisition matériel de bureau et informatique	+ 6 163,00
2184	Complément achat meuble Ikea réfectoire cantine	+ 175,00
2152-17	Réalisation cartographie 2 terrains à bâtir Le Bourg	- 4 668,00
Total		+63 452,17

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES		
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	+ 30 000,00
10226	Encaissement taxe aménagement année 2021	+ 6 300,00
1323-21	Subvention Conseil Départemental 37 bande roulement RD 16	- 3 000,00
1342-21	Produit des amendes de police Département année 2021	- 20 000,00
1323-25	Subvention Conseil Départemental FDSR 2021	- 5 788,00
1341-25	Subvention DETR 2021 aménagement pôle associatif	- 290,83
1641-25	Appel à l'emprunt en 2021 complément p/prêt de 200 000 €	+ 55 000,00
2132	Acq.immeuble Le Bourg reversement trop versé frais notariés	+ 1 231,00
Total		+63 452,17

4. TRAVAUX.

- Suivi du projet d'aménagement des entrées de bourg de l'agglomération (route de Chinon) (N° 2021-07-051).

. Avenant n° 1 en plus au lot n° 1 V.R.D. Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE.

Monsieur Jean-Michel GUERTIN présente le bilan de l'aménagement élaboré par le maître d'œuvre le cabinet TALPA.

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de conclure un avenant n° 1 en plus auprès de l'entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE pour des prestations en plus par rapport au marché public initial.

Le conseil municipal accepte à la majorité (14 voix « pour » et 1 « abstention » Lionel HÉGRON) l'avenant n° 1 en plus au marché public suivant :

Lot n° 01 – V.R.D. : Entreprise EUROVIA CENTRE LOIRE de Joué-les-Tours

Montant initial du marché H.T.	164 161,66 euros
Montant initial du marché TTC	196 993,99 euros
Montant de l'avenant n° 1 H.T.	+ 6 861,73 euros
Montant de l'avenant n° 1 TTC	+ 8 234,08 euros
Montant du marché au final H.T.	171 023,39 euros
Montant du marché au final TTC	<u>205 228,06 euros</u>

.Demande validation tranche optionnelle n° 1 au lot n° 2 Paysage Entreprise ANVALIA SAS.

Pour le lot n° 2 paysage attribué à l'entreprise ANVALIA S.A.S., la commission de la voirie communale a validé la tranche optionnelle n° 1 du marché public d'un montant prévu de 11 741,50 euros H.T. soit 14 089,80 euros T.T.C. (des prestations pourraient ne pas être effectuées à la demande du maître d'ouvrage). Le Conseil municipal approuve ce choix.

.Rencontre avec les agriculteurs.

Une rencontre avec les agriculteurs qui exploitent sur la commune est prévue le mardi 14 décembre prochain à 18 heures afin d'appréhender notamment le passage de leurs engins agricoles avec les nouveaux aménagements routiers et les difficultés liées à leur profession.

- Suivi du projet d'aménagement du pôle associatif.

Madame Agnès BOREL commente le bilan financier des travaux modificatifs arrêtés au 05 novembre 2021. Des avenants pour des travaux en plus et en moins seront à valider lors du prochain conseil municipal. Le montant de l'ensemble des marchés publics à venir s'élèverait à 414 778,46 euros H.T. soit 497 731,16 euros T.T.C. (+ 4,60 %).

L'achat d'une auto-laveuse Nilfisk pour l'entretien des sols du pôle associatif est validé pour un coût de 3 251,20 euros H.T.

5. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.

- Rapport des commissions.

Le conseil municipal entend les actions menées par chaque adjoint et conseiller délégué au sein de chaque commission.

- Travaux de marquage de la voirie communale.

Le conseil municipal est informé qu'un devis de l'entreprise ABservice relatif au marquage de place de stationnement rue de la Tourette ainsi que la pose de figurines rue des écoles a été accepté pour un montant de 1 080,00 euros TTC.

- Organisation du repas des aînés.

Le repas des aînés se déroulera exceptionnellement cette année dans la salle des fêtes d'Avoine le dimanche 28 novembre prochain. Un service de covoiturage est mis en place pour les personnes qui auraient des difficultés à se rendre à Avoine. Les aînés qui n'auraient pas reçu la visite des élus à leur domicile, sont vivement invités à venir s'inscrire au secrétariat de mairie.

- Date du prochain conseil municipal.

L'assemblée est informée que le prochain conseil municipal est fixé au lundi 13 décembre 2021 à 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 05 minutes.

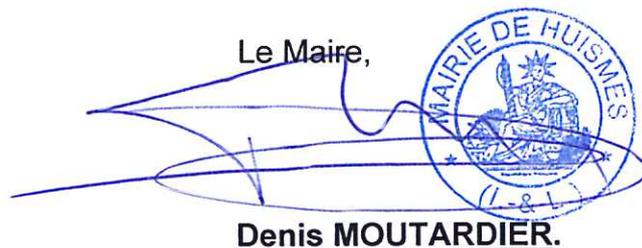
Date de la publication : 15 novembre 2021.
Certifié exact,

Le secrétaire de séance,

Romuald COLIN.



Le Maire,



Denis MOUTARDIER.



Récapitulation des délibérations prises au cours de cette séance

N° délibération	Titre
2021-07-039	Recensement général et classement des voies communales - nouveau tableau au 01 09 2021
2021-07-040	Nouveau linéaire de voirie communale pour calcul DGF et DSR
2021-07-041	Attribution de nouveaux fermages communaux au 01 11 2021
2021-07-042	Acquisition parcelle cadastrée C n° 3 au lieudit Cuzé – consorts Marin
2021-07-043	Cession parcelle communale cadastrée D n° 1246 Le Marais Ribot – consorts Dupy
2021-07-044	Conventions SAVI – entretien du lit de l'Indre
2021-07-045	Budget 2021 – admission en non-valeur de produits irrécouvrables
2021-07-046	Renouvellement contrat annuel maintenance portes automatiques entrée mairie
2021-07-047	Changement photocopieurs NB Ricoh étage mairie et école primaire
2021-07-048	Demande subvention FDSR 2022 – rénovation immeuble Le Bourg
2021-07-049	Budget 2021 – appel emprunt Crédit Agricole de 200 000 euros sur 15 ans
2021-07-050	Budget 2021 – décisions modificatives n° 01
2021-07-051	Aménagement route de Chinon – marché public lot avenant n°1 EUROVIA

Signature des membres présents

Présents	Signatures	Présents	Signatures
BENOIST Elisabeth		BERRUER-CHARRAIS Isabelle	
BOREL Agnès		BOUCHER Claudine	<i>A donné procuration à Denis MOUTARDIER</i>
COIQUIL Philippe		COLIN Romuald	
DELALANDE Cyril	<i>A donné procuration à Philippe COIQUIL</i>	DELUGEAU Max	
GIRAULT Pascale		GUERTIN Jean-Michel	
HÉGRON Lionel		MOUTARDIER Denis	
PLANTÉ Clémence		PREUX Aurélie	
SAUTEREAU Marc	<i>(élu en distanciel)</i>		